

LE HAVRE, le 5 juin 2025,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA,  
Chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour le deuxième Comité Social d'Administration (CSA) de l'année 2025.

Au Centre Pénitentiaire du Havre, les jours, les semaines et les mois passent, et rien ne change.

La gestion de l'établissement reste marquée par une inertie préoccupante, des décisions prises sans concertation, un profond manque de considération pour les agents qui font pourtant vivre la structure au quotidien, souvent au détriment de leur santé, de leur sécurité, et de leur vie familiale.

**Encore hier, dès l'ouverture les agents du CD2 sont reçus par un jet d'urine de la part d'un de nos pensionnaires. Ce mépris illustré par ce geste est presque comparable à la gestion catastrophique, voire inexistante de l'établissement.**

Pour aujourd'hui, c'est encore moins 8 agents. Vous pouvez facilement imaginer les difficultés que cela va engendrer. *Mais, pour vous qui n'êtes pas sur le terrain, la fin de service arrivera sans difficultés contrairement aux collègues qui seront une fois de plus, usés.*

**Nous voulons ici avoir une pensée sincère et solidaire pour tous nos collègues, tous corps et tous grades confondus, qui, par leur engagement, permettent à cet établissement de fonctionner. Mais à quel prix ? Ont-ils seulement le choix dans ce contexte délétère, où l'absence de pilotage les condamne à prendre des décisions au-delà de leurs prérogatives.**

**Nous tenons ici à les féliciter pour leur professionnalisme.**

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, cette situation n'est plus tolérable. Et, elle s'exprime notamment dans l'organisation des instances locales, qui laisse à désirer. Nous constatons un manque de rigueur persistant et un mépris des règles encadrant le fonctionnement des CSA.

Nous faisons face à une situation qui illustre l'absence criante de respect des règles les plus élémentaires du dialogue social.

Une nouvelle fois, nous devons rappeler les dispositions du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration, qui précise très clairement que « la communication doit être donnée aux membres titulaires et suppléants de l'instance de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance. »

Or, les documents de travail transmis pour cette séance ne permettent en rien un examen sérieux des points inscrits à l'ordre du jour. Cette préparation défailante nous place dans l'impossibilité d'exercer notre mandat de manière responsable et efficace.

**Dans ces conditions, l'UFAP UNSa Justice refuse de cautionner un simulacre de dialogue social.**

Nous ne participerons donc pas à cette instance aujourd'hui. Ce boycott est un acte fort. Il vise à dénoncer l'irrespect des règles, l'absence de concertation, et **le manque de considération pour les personnels et leurs représentants.**

C'est aussi un cri d'alerte, pour qu'enfin des mesures concrètes soient prises afin de restaurer un cadre de travail digne, pour tous les agents du CPLH.

Nous appelons à une prise de conscience urgente et à une réorganisation sérieuse du fonctionnement de l'établissement et des instances locales.

**Monsieur le Président, nous pensons qu'il est plus qu'urgent de réunir tous vos cadres afin de définir une ligne de conduite claire, en adéquation avec le terrain.**

**Vous devez vous faire aider dans l'exercice, car, nous avons tout essayé, mais, vous n'y arrivez pas !**

L'UFAP UNSa Justice restera toujours du côté des agents. Elle continuera de défendre leurs droits, avec responsabilité, mais aussi avec fermeté, chaque fois que cela s'imposera.

Pour l'UFAP UNSa Justice

Les membres du CSA du Centre Pénitentiaire du HAVRE